

LES PSAUTIERS DES ORANGEAIS

Pour cette étude des livres de piété, mon choix s'est porté sur les *Psaumes* de David traduits en Français par Clément Marot et Théodore de Bèze¹, car ils figurent dans les inventaires des familles réformées orangeoises pendant l'Ancien régime. Après un rapide rappel de l'historique de la traduction des psaumes, sera présentée une enquête dans les bibliothèques orangeoises et voisines sur l'existence de ce texte avant de voir comment il accompagne une famille de la principauté jusque sur les routes de l'exil, et témoigne ainsi de la piété quotidienne.

Dans la littérature réformée, ce livre est essentiel² car il est un des principaux outils de la diffusion de la religion réformée, un vulgarisateur de la littérature de piété³. Une mise au point, remarquable, a été publiée sur l'aspect réformé de la littérature de piété en soulignant l'importance du développement du livre et de l'imprimerie pour l'histoire d'une religion construite sur une tradition d'écritures⁴.

1. James LYON, « Psautier huguenot », *Encyclopédie du protestantisme*, [dir. Pierre GIESEL] Paris - Genève, 2006, p. 1136-1137.

2. Marianne CARBONNIER-BURKARD, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français* (abrégé par la suite *B.S.H.P.F.*), t. 150, janvier-février-mars 2004, pp. 107-125; Francis HIGMAN, « Histoire du livre et histoire de la Réforme », *B.S.H.P.F.*, t. 148, octobre-novembre-décembre 2002, pp. 837-850; Philippe MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, 2003, p. 13-14; « Le Livre de piété (vers 1640-vers 1850). Approche méthodologique et premières conclusions », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. 87, 2001, p. 135-149; Marc VENARD, « Pour une enquête nationale sur les livres de piété », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. 87, 2001, p. 133-134. Marc VENARD, Dominique VARRY, « Projet d'enquête sur les livres de piété (suite) », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. 89, 2003, p. 424-436.

3. Philippe MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, 2003, p. 212. Eugénie DROZ, « Antoine Vincent, la propagande protestante par le psautier », *Aspect de la propagande religieuse*, [dir. Gabrielle BERTHOUD], Genève, 1957, p. 276-293.

4. *Le Livre religieux et ses pratiques. Études sur l'histoire du livre religieux en France et Allemagne à l'époque moderne*, [dir. Hans Erich BODEKER, Gérard CHAIX, Patrice VEIT] Göttingen, 1991, 406 pages. Marianne CARBONNIER-BURKARD, « L'art de mourir réformé », *Mélanges Delumeau*, Paris, 1997, p. 99-107; « Les Manuels réformés de préparation à la mort », *Revue de l'histoire des religions*, juillet-septembre 2000, p. 363-380; « Le Temps de la Cène chez les réformés français », *Édifier ou instruire? Les avatars de la liturgie réformée du XVI^e au XVIII^e siècle*, [dir. Maria-Cristina PITASSI], Paris, p. 57-73.

GENÈSE DU PSAUTIER HUGUENOT

Ce livre de prières est un manuel de ferveur commune, appris par cœur qui a façonné la spiritualité de générations de croyants et cimenté la chrétienté réformée⁵. Ce livre, né de la volonté de Calvin, est commencé en 1537 et achevé seulement en 1562. Ses séjours à Bâle et Strasbourg le mettent en contact avec la liturgie luthérienne qui donne une grande place au chant d'assemblée comme seule musique du culte⁶. En 1539, il publie un premier recueil *Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chant*, suivi en 1542, de *La forme des prières et chantz ecclesiastiques* publiée à Genève où il se trouve à nouveau. Viret agit de même à Lausanne⁷.

En parallèle, la traduction française est publiée en 1539 par Clément Marot, d'abord avec trente psaumes puis dix-neuf autres qui forment le volume des *Cinquante psaumes* car le cantique de Siméon y est ajouté⁸. Le poète, ignorant le grec et l'hébreu, utilise les textes latins de Jérôme et Bucer⁹. Quand il est atteint de la peste, il travaille sur le psaume six, qui en porte la marque¹⁰. Après la mort de Marot en 1544, Calvin demande à Théodore de Bèze de prendre la suite. Avec l'ajout des trente-quatre textes traduits par Théodore de Bèze, sont donc publiés en 1551 les *Pseaulmes Octantetrois*, accompagnés de musique à une voix, par Loys Bourgeois. En 1562 paraissent alors *Les Pseaulmes en rime francoise par Clément Marot et Théodore de Bèze* que Claude Goudimel met en musique. Il est nécessaire d'avoir un atelier spécialisé en impression musicale à cause de l'emploi de caractères typographiques spécifiques comme Lardenois¹¹. Cette œuvre est un véritable best-seller avec plus de 280 éditions entre 1559 et 1685¹². Les centres d'impression se trouvent surtout à La Rochelle, Lyon et Genève tandis que pour la vente, il s'agit plutôt de Charenton, où se trouve le temple autorisé

5. Agnès WALCH, «Prier en famille chez les catholiques et les protestants avant la Révocation de l'édit de Nantes», *Famille et spiritualité protestante*, [dir. Alain JOBLIN, Jacques SYS], Arras, 2006, p. 9-22.

6. Edith WEBER, *La Musique protestante de langue française*, Paris, 1980, 262 pages.

7. Roger BARILIER, «Les Psaumes de Lausanne», *B.S.H.P.F.*, t. 147, juillet-août-septembre 2001, p. 553-567.

8. Clément MAROT, *Cinquante pseaulmes de David mis en françoys selon la vérité hébraïque*, Introduction, variantes et notes de Gérard Defaux, Paris, 1995, 344 pages.

9. Catherine REUBEN, *La Traduction des Psaumes de David par Clément Marot. Aspects poétiques et théologiques*, Paris, 2000, 288 pages.

10. Bernard ROUSSEL, «Laisse gémir et braire les Payens: Clément Marot et le Psaume 6», *Protestantesimo. Rivista Trimestrale pubblicata della Facoltà Valdese di Teologia*, vol. 54/3, 1999, *Studi in onore del Prof. Jean Gonnet 1909-1997*, p. 256-272.

11. Philippe CHAREYRE, «Antoine Lardenois et la rénovation du chant des psaumes au XVII^e siècle: itinéraire de Nîmes à Dax (1652-1682 ?)», *B.S.H.P.F.*, t. 152, janvier-février-mars 2006, p. 57-94.

12. Jean-Michel NOAILLY, «Géographie des psautiers de la France protestante (1559-1685)», *Bulletin de la recherche sur le psautier huguenot*, n° 10-11, mars 1995, p. 27-34.

pour les huguenots parisiens. De nombreuses traductions paraissent en Italien, Gascon, Béarnais¹³, Occitan, Néerlandais, Allemand, Latin, Hébreu, Polonais, Espagnol et Hongrois avant le début du XVII^e siècle. Dans les publications, les psaumes sont souvent complétés par d'autres textes comme les almanachs, Bibles, confessions de foi ou prières¹⁴. Le texte a été plusieurs fois revu au XVII^e siècle, par exemple en 1694 par Valentin Conrart et Bénédicte Pictet comme celle de la bibliothèque de Carpentras.

Un groupe de recherche sur le psautier huguenot publie un bulletin annuel depuis 1987, sous la direction de Jean-Michel Noailly et de Jean-Daniel Candaux, qui ont pris la suite de Pierre Pidoux, éminent musicologue et compositeur suisse¹⁵. Un questionnaire envoyé dans 23 pays a fourni 1300 réponses concernant 600 psautiers et 2100 Bibles. Par contre, Félix Bovet, en 1872, avait recensé 492 éditions¹⁶. En 1878, Orentin Douen, lui, en compte 837 éditions¹⁷. Les spécialistes ont repéré 18000 exemplaires en 2000 éditions¹⁸. En 1986, une belle exposition de psautiers est organisée, à Genève, pour le 450^e anniversaire de la Réforme¹⁹. En 1997, une autre exposition se tient à la bibliothèque municipale de Lyon²⁰.

ENQUÊTE EN PROVENCE

Autour de l'ancienne principauté, une enquête a été conduite afin de retrouver les éditions anciennes des psautiers des réformées dans les fonds des riches bibliothèques municipales. Voyons tout d'abord celle d'Avignon qui en possède plusieurs :

– une de 1567 dans le Nouveau Testament qui a appartenu à un prêtre Truillard (8° 22 605); est-ce lui qui a écrit la notation suivante: « *livre hérétique* » au-dessus du titre? Ce texte, imprimé par François Estienne, est

13. Robert GARRISSON, « Livres et lecteurs à Montauban au XVII^e siècle », *B.S.H.P.F.*, t. 118, octobre-novembre-décembre 1972, p. 720; vendu deux sols en 1648.

14. Robert WEEDA, *Le Psautier de Calvin*, Turnhout, 2002, 229 pages.

15. Pierre PIDOUX, *Le Psautier huguenot du XVI^e siècle. Mélodies et documents*, Bâle, Bärenreiter, 1962, 2 vol. (271 et 203 pages).

16. Félix BOVET, *Histoire du psautier des Églises réformées*, Neuchâtel, 1872, 342 pages

17. Orentin DOUEN, *Clément Marot et le psautier huguenot*, 1878, réédition de 1967, 2 tomes (746 et 715 pages).

18. Jean-Michel NOAILLY, Jean-Daniel CANDAU, « Premier bilan d'une année d'enquête sur le psautier dans les bibliothèques européennes », *Bulletin de la recherche sur le psautier huguenot*, n° 8, 1993, p. 176; ce renseignement est dû à l'amabilité de Jean-Noël Candaux; ouvrage à paraître chez Droz.

19. Jean-Daniel CANDAU, *Le Psautier de Genève 1562-1865. Images commentées et essai de bibliographie*, Genève, 1986, p. 5-26.

20. *Bulletin de la recherche sur le psautier huguenot*, n° 13, 1996, p. 1.

accompagné de musique et complété, à la fin de la table, par la confession de foi et un calendrier illustré de belles gravures des mois, sans indication du lieu d'édition²¹.

– une de 1616, éditée à La Rochelle, avec la musique (cote 8° 20 885) ;

– une de 1654, imprimée par Anthoine Cellier, libraire et imprimeur parisien, in-12° (Res. 240) dont la bibliothèque du grand séminaire de Sainte Garde d'Avignon était la dernière propriétaire; est-ce le chanoine Veirand qui a inscrit sur la première page cette mention: « livre huguenot très mauvais et deffendu » ? Là aussi, le texte est suivi des prières pour les sacrements, les mariages, les malades, le catéchisme et de la confession de foi.

– une du Nouveau Testament de 1657 édité par Pierre Chouet à Genève (8° 22 708) où se trouvent les psaumes de David avec la mention suivante sur la première page: « ce livre a été trouvé dans la première tablette de la chambre de l'abbé Royer ce 8° novembre 1720, Dalbert inquisitor gnalis » ; est-ce cet abbé qui a écrit l'inscription « liber diaboli » ? À la fin, figure également la confession de foi.

– un Nouveau Testament imprimé en 1669, à Leyde chez Abraham Gogat (8° 22 709) qui a appartenu à un certain Pellissary en 1673 à Barèges selon la mention des pages intérieures; au milieu de l'ouvrage, se trouvent les psaumes avec, à la fin, la confession de foi.

– un de 1673, imprimé par Anthoine Cellier (8° 19 773); sans musique, mais avec, à la fin, les prières ecclésiastiques pour les baptêmes et mariages.

– un exemplaire datant de 1676 d'Edouard Raban, actif imprimeur installé à Orange²² (cote 8° 51 336), de format in-16°, 484 pages. En même temps, il était publié dans d'autres villes, à Charenton, à Rouen, à Amsterdam et à Bourg L'Abbé²³. C'était l'unique exemplaire local qui a, malheureusement, disparu depuis les années 1989. La seule autre édition sortie des presses orangeoises se trouve aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Toulouse²⁴; par contre, elle date de 1645, en format in-8°, 12 pages, plus 316 pages non numérotées et sans partition de musique²⁵. Il s'agit de

21. Max ENGAMMARE, « Mise en page des calendriers réformés (mi-XVI^e - fin XVII^e siècles) », *La Mise en page du livre religieux XIII^e-XX^e siècles*, [dir. Annie CHARON, Isabelle DIU, Elisabeth PARINET], Paris, 2004, pp. 27-60.

22. Martial MILLET, *Notice sur les imprimeurs d'Orange*, Valence, 1878, pp. 19-44.

23. Tous mes remerciements s'adressent à Jean-Noël Candaux.

24. Ce renseignement est dû au conservateur du musée du Désert que je remercie vivement.

25. Depuis cette recherche, la bibliothèque de Toulouse l'a fait numériser (cote Fa D 9441).

l'édition rarissime des 150 psaumes²⁶. Ce n'est pas la seule version de cet imprimeur qui a publié, à Nîmes en 1663, *Le discours sur le chant des psaumes* de Jean Brugier, ministre nîmois; cette publication provoque alors la condamnation de Raban à un bannissement de plusieurs années, à l'interdiction de sa profession et à une amende de trois cents livres ainsi que l'interdiction de ses fonctions à Brugier²⁷. L'imprimeur revient donc dans la principauté où les lois sont plus clémentes pour les réformés.

Au total, six exemplaires se trouvent à Avignon dont trois ayant appartenu à des ecclésiastiques qui l'ont lu, apparemment, depuis la moitié du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle. Trois sont seuls et trois autres placés avec le Nouveau Testament.

Voyons ensuite, à Carpentras, dans les riches fonds de la bibliothèque Inguibertine²⁸:

– Un dans une Bible de François Etienne datant de 1567; sur la dernière page, figure le nom d'un propriétaire: «Théophile Dunoyer de Buxy ce 10 aout 92», (cote Res. B1).

– Un dans une Bible à Genève de 1588 avec les psaumes imprimés en 1587 par Jérémie des Planches, accompagnés de partition de musique (cote A 24).

– Un imprimé en 1671 par Anthoine Cellier, libraire et imprimeur parisien, sans musique (cote 5363).

Soit pour ces deux bibliothèques, un ensemble de neuf exemplaires dont trois datant du XVI^e siècle et six du XVII^e siècle; il est à noter que trois d'entre eux sont indépendants de la Bible ou le Nouveau Testament.

Dans la principauté d'Orange²⁹:

Par contre dans les intérieurs des Orangeois d'autrefois, on trouve la mention des psaumes à travers quelques inventaires, d'abord dans les biblio-

26. Gabriel AUDISIO, «Deux réseaux, quatre circuits. Le livre religieux en Provence au XVI^e siècle», *Le Livre religieux et ses pratiques. Études sur l'histoire du livre religieux en France et Allemagne à l'époque moderne*, [dir. H.E. BODEKER, G. CHAIX, P. VIET], Göttingen, 1991, p. 95-109.

27. Martial MILLET, *op. cit.*, p. 19; Eugène et Émile HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846, t. 3, p. 45.

28. Jean-François DELMAS, *L'Inguibertine, maison des muses*, 2008, 160 pages.

29. Une personne possédait l'édition orangeoise des psaumes qui a été détruite, malheureusement par les récentes inondations.

thèques des pasteurs car ces livres sont leurs instruments de travail quotidien pour préparer leurs sermons et, bien sûr, pour leur usage personnel. Il est vraisemblable qu'il s'en trouvait dans les bibliothèques des Églises³⁰. Seulement dans la principauté, les ouvrages réformés et les registres du consistoire ont été brûlés en 1685 lors de la troisième occupation par les troupes du roi de France³¹. Malgré ces pertes, étudions les mentions retrouvées dans les archives, de ces psauteurs que possédaient non seulement les pasteurs mais aussi des Orangeois ordinaires.

L'Orangeois Jacques Piélat décède en 1645 après s'être occupé des Églises de Condorcet et d'Uzès. Un inventaire de ses biens est dressé ainsi que celui de sa bibliothèque classée par format qui contient de nombreux ouvrages de Calvin. Piélat possédait le *Commentaire sur les psaumes* de Calvin; une note du notaire précise qu'il y a « un grand nombre de petits livres en latin et en français non inventoriés » car ils sont gardés pour le fils du défunt, Phinéas, qui se destine à suivre les traces de son père en théologie et termine sa carrière à Rotterdam³². Il est fort vraisemblable que cet homme de la parole utilisait une édition des psaumes dans un petit format qui n'a pas été répertoriée par le tabellion, celui-ci la jugeant trop usuelle pour l'inventorier.

Un des principaux ministres de la ville, Jacques de Pineton de Chambrun réussit, après avoir été arrêté en 1685, à s'évader; quand, en 1686, il arrive enfin à Genève à l'issue de sa fuite du royaume de France, il affirme « fondre en larmes pour la délivrance... et... commencer ses actions de grâce à ce Divin Protecteur par le chant de ce verset du psaume 26 »³³. Sa bibliothèque restée dans sa ville natale est inventoriée après son départ pour être mise sous séquestre; parmi la centaine de titres notés, sont mentionnées des éditions des psaumes en Hébreu et en Latin et non celles de Marot et Bèze³⁴.

Le pasteur Jacques Gondran³⁵, possède un volume des psaumes, en hébreu, parmi les 175 titres de sa bibliothèque inventoriés après son décès

30. Yves GUENEAU, « L'Inventaire de la bibliothèque de l'Église réformée d'Issoudun en bas-Berry au XVII^e siècle », *B.S.H.P.F.*, t. 131, janvier 1985, p. 71-103. Il y a, en 1679, plus de 500 livres répartis ainsi : 62 % en latin, 27 % en français, 11 % autres (grec, hébreu); 3 éditions des psaumes, 2 commentaires, un en français, l'autre en latin.

31. Comte de PONTBRIAND, *Histoire de la principauté d'Orange*, Marseille, 1980, réédition de celle de 1891, p. 241.

32. Archives départementales de Vaucluse (abrégé par la suite A.D.V.), 3 E 51/246, f°15-17.

33. Jacques PINETON DE CHAMBRUN, *Les Larmes...* 1854, Paris, p. 225.

34. A.D.V., 25 E 61; que Claude-France Hollard trouve ici mes remerciements pour m'avoir signalé ce document.

35. A.D.V., 3E 51/432, f°280, 11 août 1700.

par le notaire Félix. Ces deux pasteurs utilisent le texte directement dans une langue ancienne. D'autres en possèdent plusieurs éditions comme Jean de Brunès, à la fin du XVI^e siècle, douze Bibles et sept psautiers en Hébreu, Allemand, Grec et Latin, plus onze commentaires ainsi que le psautier romain³⁶.

Au-delà des spécialistes de la théologie, dans l'inventaire des biens de Jacques Valleton, figure un livre de psaumes « petit, en allemand³⁷ » ; ce neveu de Jean de Serres, consul d'Orange en 1613, fait partie, certes, de l'élite locale par ses trois mariages successifs avec des Orangeoises. Ce psautier lui appartenait-il ? Est-ce un héritage de Jean de Serres qui exerça les dix dernières de sa vie dans la principauté ? Ou bien à un régent allemand comme Pistorius du collège de Nîmes où l'oncle et le neveu ont enseigné tous les deux, avant leur installation dans la principauté ?

Mathieu Reyne, marchand de tissus à Orange, possède six livres inscrits par le notaire qui dresse en 1646 l'inventaire après décès de sa boutique³⁸ : une « Bible in folio de bonne valeur », « une paire de psaumes, de bonne valeur » aussi, un Nouveau Testament in-4^o et trois autres ouvrages : *La pratique de piété adressant le chrestien au chemin qu'il doit tenir pour plaire à Dieu* écrite par Lewis Bayle, chapelain du roi de Grande-Bretagne, très souvent traduit au XVII^e siècle³⁹, *La passion veillant*⁴⁰ et le *Tableau du mariage*, ouvrages imprimés à Orange⁴¹.

Certes, les bibliothèques orangeoises ne sont pas aussi bien fournies que celles de Jean Du Bouquetot⁴² ou de Jean Caze qui, lui, possédait dix Bibles

36. M. PUYROCHE, « La Bibliothèque d'un pasteur à la fin du XVI^e siècle », *BSHPP*, 1872, t. 21, p.327-337.

37. Bibliothèque Ceccano d'Avignon, ms. 5333, f^o 73.

38. A.D.V., 3E 51/246 ; à la fin du registre, cet inventaire, long de 72 folios, a été étudié par un étudiant de master de l'université d'Avignon, Philippe Duhamel en 2008.

39. La faculté de théologie de Montpellier en possède un datant de 1662, présenté comme une 1^{re} édition, imprimé à Rouen et traduit de l'anglais par Jean Vernuilh (cote 4 537).

40. Le titre entier est : *Le Pasteur veillant pour la garde du troupeau contre les nouvelles courses et entreprises des moines missionnaires* par J.D.L.F.M.D.S.É., publié à Orange par Estienne Voisin, en 1638 ; l'auteur est Jean de La Faye ministre du Saint-Évangile, de Loriol. Source : Eugène ARNAUD, *Notice sur les imprimeurs de l'académie protestante de Die en Dauphiné*, Grenoble, 1870, p. 4.

41. Martial MILLET, *op. cit.*, p. 14 ; ce livre de Paul Caillet, avocat au parlement de Paris est publié en 1635 par l'imprimeur Voisin en 268 pages, in-12^o ; le titre complet est *Le Tableau du mariage représenté au naturel. Enrichi de plusieurs rares curiosités, figures, emblèmes, histoires, loyx, mœurs et coutumes de diverses nations et illustré de fleurs poétiques et oratoires des plus célèbres orateurs anciens et modernes, avec un indice des choses les plus notables*.

42. Michel REULOS, « Les Livres de Jean de Bouquetot, sieur du Breuil (1611) », *B.S.H.P.F.*, t. 128, juillet-août-septembre 1982, p. 361-369.

et quatorze recueils de psaumes⁴³ ou encore celles des Messins, riches de plusieurs exemplaires par foyer dont certains sont reliés de façon élégante⁴⁴.

Parmi les utilisateurs des psautiers, voici à présent le portrait d'un lecteur orangeois que j'ai pu suivre sur les routes de l'exil de l'Europe du Refuge, après son départ forcé de la principauté.

LES PSAUTIERS DE JACQUES GARAGNON À BERLIN

En 1703, Louis XIV ordonne le départ de la principauté des protestants qui veulent continuer de pratiquer leur religion après la mort de leur prince et roi d'Angleterre, Guillaume III. Parmi ces réfugiés se trouve Jacques Garagnon, originaire de Villeperdrix en Dauphiné, marchand-revendeur établi à Orange depuis au moins vingt ans, avec sa femme Isabeau Jean, qui a été servante chez le pasteur Gondran, et leurs fils. Leur contrat de mariage a été signé le 24 février 1682 dans la maison du ministre qui veille sur sa domesticité⁴⁵. La dot de la jeune femme se compose de ses gages, soit quatre-vingt-dix livres tournois, de deux chemises, quatre serviettes et du blé pour une somme de quatre livres, plus un trousseau pour une valeur de vingt-quatre livres auxquelles s'ajoutent les cent vingt livres de son père; donc un total de trois cents livres, ce qui est relativement élevé pour une dot de domestique à cette époque. Grâce à cet argent, Jacques Garagnon peut même acheter, l'année suivante, une vigne appartenant au cordonnier Michel Establet dans le terroir d'Orange pour un montant de quarante-cinq livres et d'une superficie de quatre eyminées⁴⁶. Ce n'est pas le seul acte qu'il paraphe car sa signature figure sur d'autres actes comme témoin⁴⁷; il n'est donc pas illettré mais certainement incapable d'écrire couramment, malgré sa profession de marchand.

Comme tous les exilés de la principauté, la famille Garagnon est d'abord accueillie à Genève et en 1704 à Halberstadt⁴⁸, colonie du roi de Prusse où Jacques se remarie le 1^{er} mars 1705 avec l'exilée Lucrèce Lucette car sa première épouse n'a pas survécu à ce périple⁴⁹. Lors de l'interrogatoire par la

43. Jean-Daniel CANDAU, « Destinées d'une bibliothèque au travers du Refuge huguenot », *Revue française d'Histoire du livre*, n° 55, avril 1987, p. 264.

44. Philip BENEDICT, « Bibliothèques protestantes et catholiques à Metz au XVII^e siècle », *Annales ESC*, mars-avril 1985, pp. 343-370.

45. A.D.V., 3E 51/ 399, f° 374, 24/2/1682.

46. A.D.V., 3E 51/415, août 1683, f°393; soit 30 ares.

47. A.D.V., 3E 51/441, juin 1687, f°149; il est nommé tuteur de ses neveux, les enfants de la sœur d'Isabeau Jean, après le décès du père.

48. François DAVID, « Les Colonies des réfugiés protestants en Brandebourg - Prusse (1685-1809) », *BSHPF*, t. 140, janvier 1994, p. 111-142.

49. Fred FÉLIX, *Die Ausweisung der Protestanten aus dem Fürstentum Orange 1703 und 1711-13*, Bad Karlshafen/Bern, 2000, p. 131.

commission berlinoise des réfugiés, il déclare être âgé de soixante ans⁵⁰. Un dossier constitué de plusieurs pièces existe, toujours, dans les archives berlinoises et permet d'en savoir un peu plus sur cette famille. Cinq ans après son arrivée en Prusse, Jacques Garagnon dicte le 16 septembre 1709, sur papier timbré, son testament solennel qui est écrit dans le logement loué à un certain Lemaître, marchand du quartier Dorotheestadt à Berlin. Le mourant a encore la force de signer cet acte bien qu'« étant attaqué d'un mal très dangereux » ; c'est probablement une occlusion intestinale d'après les médicaments facturés par l'apothicaire. Dans le deuxième paragraphe, le malade n'oublie pas de léguer « aux pauvres français de la religion réformée du lieu où Dieu me fera la grace de décéder 2 reichstaler⁵¹ ». Il est décédé dans les jours suivants car son testament est ouvert le 26 septembre devant ses deux héritiers. Le mois suivant, un inventaire après décès est rédigé par le même notaire, Balthazar Gallis, un Orangeois, pour payer les dettes qui s'élèvent à 21 écus, plus 18 gros dus à Esprit Autran pour de la toile empruntée. Dans la liste des objets du couple, on peut noter la présence de quatre peignes de fer pour le chanvre et la laine qui dévoilent l'activité de Garagnon avant son décès. Parmi la vaisselle inventoriée, deux entonnoirs, un pour le boudin, un pour les saucisses et des bouteilles pour la bière trahissent l'adoption de nouvelles habitudes alimentaires. Les trois petites chaises sont partagées entre lui, sa femme et une troisième occupante, une autre réfugiée, Marion « native de Suisse, à moitié pour le louage », probablement à cause de leur misère. Les vêtements permettent d'imaginer sa silhouette avec ses justes au corps, l'un de couleur noisette et l'autre gris, plus les quatre « méchantes » perruques, une « méchante » paire de souliers, une paire de bas noirs. Au total, c'est un ensemble de pauvres objets, tous usés et de peu de valeur⁵² qui est divisé entre sa deuxième épouse pour les deux tiers et son fils, son héritier universel, pour le dernier tiers, soit au total, une valeur de 32 Reichstaler mais les dettes s'élèvent à 21 Reichstaler, il leur reste en fait 11 Reichstaler, ce qui est un maigre héritage. Parmi ses affaires sont répertoriés deux petits psautiers que devaient utiliser lui-même et sa femme, bien qu'illettrée.

Si dans le domaine alimentaire, ils ont été obligés d'adopter les produits prussiens, on peut supposer que ces deux livres sont, probablement, imprimés en Français. Quand et où se les sont-ils procurés ? Est-ce un don des réformés helvétiques qui les ont accueillis ? Il ne peut s'agir d'une version en allemand car tous ces exilés ne le parlent pas et le lisent encore moins. Un seul jeune Orangeois sur mille personnes souhaite apprendre la langue du pays

50. Archives de l'Église française de Berlin, 752, Rep 4, /620, vol. 1. Impossible de connaître précisément la date de son baptême car il n'y a pas de registre paroissial pour ces années à Villepredrix.

51. Un Reichstaler se divise en 30 Silbergroschen et un Silbergroschen en 12 Pfennig.

52. Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz Berlin, I, A, Rep. 213 B, /4.

d'accueil. Dans la maison de charité créée pour les Orangeois, une école pour les enfants a été ouverte où les cours se déroulent dans leur langue d'origine⁵³. Ces réfugiés restent donc entre eux. Il faut attendre plusieurs générations pour que la langue française s'efface et qu'elle soit peu à peu remplacée par l'allemand. La diglossie est un signe d'intégration dans le pays d'accueil. Peut-être tout simplement, ces psautiers ont-ils été achetés à Berlin, lors de leur arrivée, chez un imprimeur berlinois travaillant pour les nombreux Français installés depuis 1685 qui représentent un tiers de la population berlinoise⁵⁴. Il semble peu probable que ces psautiers aient pu être emportés depuis la principauté car leur départ fut un véritable exode en juillet 1703 pendant lequel les fugitifs n'ont pas pu prendre grand chose avec eux. En effet, les hommes ont été obligés de partir par la Provence, Nice et la Savoie pour gagner enfin Genève avec les garçons de plus de sept ans tandis que les femmes et les jeunes enfants prenaient la direction de la Suisse par le cours du Rhône.

Quel usage en font Jacques Garagnon et sa femme ? La lecture quotidienne dans leur logement de ce quartier de Berlin, Dorotheestadt ? Les emportaient-ils avec eux pour le culte dominical ? Jacques Garagnon en lisait-il des versets à haute voix pour son épouse analphabète⁵⁵ ? Ou bien tout en travaillant, chantait-il des passages comme les catholiques ? En effet, ils devaient connaître par cœur les airs car « *ces chansons s'adressent à tout le monde* »⁵⁶ ? Priaient-ils seuls comme les lecteurs des Gebetbücher⁵⁷ ? Peut-être toutes ces hypothèses se superposent-elles ensemble ? Notre réfugié ne sait pas écrire mais il est capable de signer des actes chez les notaires. Il n'est donc pas illettré mais certainement incapable d'écrire couramment, comme les documents suivants le montrent. En effet, il utilise les services d'un compagnon, plus instruit que lui pour rédiger les deux lettres adressées à sa deuxième femme, restée en Prusse avec son jeune fils quand il tente sa chance sur les routes de l'Europe, depuis Berlin jusqu'à Londres en passant par La Haye à la recherche de sa belle-sœur et de ressources pour faire vivre sa famille⁵⁸.

53. Françoise MOREIL, « La Maison d'Orange à Berlin au début du XVIII^e siècle », *La Principauté d'Orange, du Moyen Âge au XVIII^e siècle, actualité de la recherche historique*, [dir. Françoise MOREIL, Claude-France HOLLARD], colloque de l'université d'Avignon, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. IV, 2006, p. 179-199.

54. Martial MILLET, *op. cit.*, p. 69 ; il signale à Berlin l'exemple de Dusarrat (cf. note 64).

55. Yves KRUMENACKER, « La place du culte privé chez les protestants français du XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire des religions*, n^o 217, 2000, pp. 623-638.

56. Catherine REUBEN, *La Traduction des Psaumes de David par Clément Marot. Aspects poétiques et théologiques*, Paris, Champion, 2000, p. 267. Jean QUENIART, « Contenu et pratiques du livre de cantiques dans la France catholique », *Le livre religieux et ses pratiques. Études sur l'histoire du livre religieux en France et Allemagne à l'époque moderne*, [dir. H.E. BODEKER, G. CHAIX, P. VEIT], Göttingen, 1991, pp. 252-265.

57. Bernard VOGLER, « Utilisation et mode de lecture des Gebetbücher luthériens », *Le livre religieux et ses pratiques. Études sur l'histoire du livre religieux en France et Allemagne à l'époque moderne*, [dir. H.E. BODEKER, G. CHAIX, P. VEIT], Göttingen, 1991, pp. 245-251.

58. Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz Berlin, I, A, Rep, 213 B/4.

Justement à la génération suivante, le niveau d'alphabétisation a bien progressé puisque ce fils, Jean, écrit lui-même, en français, trois lettres à sa belle-mère entre 1716-1723. Par contre, quel héritage moral et religieux a pu lui transmettre cette femme illettrée⁵⁹ ? En 1729 Lucrèce meurt, servante dans la capitale prussienne⁶⁰. Ses biens, plus nombreux et de plus grande valeur qu'en 1709, sont vendus par les directeurs de la maison d'Orange avec ses cinq bagues et sa ceinture d'argent pour une somme de seize Reichstaler ; ses vêtements sont distribués aux autres pauvres ; elle possédait même un miroir de toilette avec son étui, valant 18 Gros. Bien qu'illettrée, elle avait dû garder soigneusement tous ses papiers qui se retrouvent à présent dans les archives allemandes, pour le plus grand bonheur des historiens. Malheureusement, les psautiers ont disparu...

La présence de ces deux exemplaires de psaumes prouve une religion réformée que ce couple vivait authentiquement, d'abord à l'occasion du mariage réformé. La première épouse travaillait avant son mariage comme servante chez le pasteur où se déroule la signature du contrat de mariage ; puis les huit enfants, nés entre 1683 et 1696, sont baptisés dont deux seulement survivent, Louis, né en 1686⁶¹ et Jean-Charles, né le 31 décembre 1696⁶² qui, tous les deux, accompagnent leur père sur les chemins septentrionaux⁶³ ; ensuite le testament réformé et le legs aux « pauvres français de l'église réformée » sont autant de témoignages. Dans un des courriers destinés à sa deuxième épouse, il utilise la formule suivante qui témoigne d'une foi profondément ancrée : « Il faut louer Dieu », malgré toutes les difficultés de sa vie de réfugié. Un dernier élément et non des moindres peut en témoigner : surtout ce départ en exil qui lui a coûté la mort de sa première femme, la perte de sa situation professionnelle et indirectement la sienne... Malgré tout, cet homme simple traverse tous ces événements dramatiques vécus avec ses compatriotes en s'appuyant sur ces psaumes pour pratiquer, de façon quotidienne, sa foi assumée dans le risque sous la contrainte politique. Sa croyance est solidement ancrée, forte et vécue.

59. Marianne CARBONNIER-BURKARD, « La Réforme en langue de femmes », *La religion de ma mère, le rôle des femmes dans la transmission de la foi* [dir. Jean Delumeau], Paris, 1992, p. 173-192.

60. Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz Berlin, I, A, Rep, 213 B/4.

61. Archives communales d'Orange, GG 4, f° 128.

62. A.C. Orange, GG 4, f° 308.

63. Pour l'instant, je n'ai pu retrouver la trace de Louis Garagnon dans les archives allemandes.

Ce psautier est un livre identitaire qui témoigne d'un attachement indéfectible à leur foi de la part de ces huguenots opiniâtres⁶⁴. Garagnon peut s'en servir à Berlin, en toute liberté, quand, au même moment, la lecture en est interdite dans le royaume de Louis XIV par de nombreux arrêts répétés : en 1659, même chez soi s'ils pouvaient être entendus de la rue ; en 1661 interdiction en dehors des temples ; en 1662, dans la rue comme en 1663 ; en 1664 dans les temples en cas de procession catholique à proximité⁶⁵. Dans la principauté d'Orange, intégrée après 1703 dans le royaume, la pratique devient clandestine comme en France pour presque un siècle encore. Cet Orangeois est parti si loin de son pays afin de jouir de la liberté de lire ce livre et de pratiquer sa religion librement.

Peut-être ce modeste marchand orangeois aurait-il souscrit à la pensée exprimée dans l'introduction d'un livre, imprimé peu après son arrivée dans sa nouvelle capitale, qui décrit les monuments antiques d'Orange ? « La plus saine partie des habitants de cette province a traversé une vaste étendue de pays pour venir apporter aux pieds de Votre Majesté une protestation sincère de leur fidélité. La perte de leurs biens ne les a point épouvantés, au contraire, ils ont senti avec une joie inexprimable la satisfaction que leur causait une action qui en rendant le repos à leur conscience les mettait en état de donner à leur légitime souverain des preuves de leur dévouement pour sa personne sacrée »⁶⁶.

Françoise MOREIL

64. Daniel ROCHE, « Conclusions: livres et culture religion et société à l'âge moderne, quelques réflexions », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t.83, 1997, p. 215-225.

65. Elisabeth LABROUSSE, *La Révocation de l'Edit de Nantes, une foi, une loi, un roi ?* Paris, 1990, p. 124.

66. Armand Dusarrat réédite, en 1705 à Berlin, une partie de l'œuvre de l'historien Joseph de Lapse sous le titre *Description des antiquitez de la ville et cité d'Orange*, en français, in-12, (5f. + 27 p.); extrait de la préface.